

## COMPT E - R E N D U

### REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VERON

EN DATE DU JEUDI 28 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le jeudi vingt-huit octobre à vingt heures, Les délégués de la Communauté de Communes du Véron se sont réunis Salle Marcel Vignaud sous la présidence de Monsieur Patrick GUIONNET, Président.

Date de la Convocation : MARDI 19 OCTOBRE 2010

#### PRESENTS :

Délégués Cne d'AVOINE : MM. GUIONNET, CHUIN, GODOY, ALBERT, Mme HENRY  
Délégués Cne de BEAUMONT EN VERON : MM. CHATEAU, CADUE, DELAGE, AMIRAULT  
Délégués Cne de HUISMES : MM. GUERTIN, BARRAUD, SEVELIN, COLIN, COIQUIL  
Délégués Cne de SAVIGNY EN VERON : Mmes ZANARDO, ROULET, M. ROUX

#### ABSENTS :

Madame MEUNIER avait donné pouvoir à Monsieur BARRAUD  
Monsieur DALY avait donné pouvoir à Madame HENRY  
Madame DERNONCOURT avait donné pouvoir à Monsieur CHATEAU  
Monsieur PITAULT avait donné pouvoir à Monsieur CADUE  
Monsieur MOUTARDIER avait donné pouvoir à Monsieur GUERTIN  
Monsieur DESBLACHES avait donné pouvoir à Monsieur GODOY  
Monsieur HERVOIL avait donné pouvoir à Madame ZANARDO  
Monsieur CHAUVELIN avait donné pouvoir à Monsieur ROUX  
Monsieur LESPAGNOL avait donné pouvoir à Monsieur AMIRAULT  
Madame HAUTCOEUR - Monsieur JAMET

*Madame HENRY a été désignée secrétaire.*

Monsieur GUIONNET rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

### 1 - Décision Modificative n° 2 - Budget Général

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, la décision modificative n°2 suivante du Budget Principal de la Communauté de Communes du Véron :

#### Section de Fonctionnement

<b>DEPENSES</b>		
6573	Subvention de fonctionnement organisme public	- 95 500 €
022	Dépenses imprévues	5 500 €
023	Virement à la Section Investissement	90 000 €
611	Prestation de service suite à sinistre	60 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>

<b>RECETTES</b>		
7788	Remboursement d'assurances	60 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>

**Section d'Investissement**

**RECETTES**

1322/502	Subvention Région ZAC	- 200 000 €
021	Virement de la Section de Fonctionnement	90 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 110 000 €</b>

**DEPENSES**

2132	Acquisition bâtiment EREL INVEST	- 170 000 €
2188	Défibrillateurs	- 3 000 €
604	Maison de la Santé du Véron	- 7 000 €
706	Acquisition terrains Zone d'Activités	- 20 000 €
<b>Sous-total</b>		<b>- 200 000 €</b>
805	Ateliers relais 2 000 m <sup>2</sup>	15 000 €
903	Extension Centre Social	75 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 110 000 €</b>

**2 - Décision Modificative n° 1 - Budget Service Assainissement**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 suivante du Budget Assainissement de la Communauté de Communes du Véron :

**Section d'Investissement**

**DEPENSES**

2154	Matériel industriel (tracteur, épandeur, retourneur)	- 52 500 €
2315	Travaux (poste relevage CNPE)	- 43 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 95 500 €</b>

**RECETTES**

021	Virement de la Section de Fonctionnement	- 95 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 95 500 €</b>

**Section de Fonctionnement**

**DEPENSES**

023	Virement à la Section Investissement	- 95 500 €
-----	--------------------------------------	------------

**RECETTES**

748	Autres subventions d'exploitation	- 95 500 €
-----	-----------------------------------	------------

### 3 - Admissions en non valeur

Sur proposition de Madame la Trésorière Principale de Chinon, le Conseil admet en non valeur des titres irrécouvrables pour les montants suivants :

- Sur le budget général : 43 901,66 euros
- Sur le budget du Service Eau : 7 072,50 euros

### 4 - Primes et indemnités

▪ Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil à Madame CHEMINOT, Trésorier Principal de Chinon sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

▪ Le Conseil modifie le régime indemnitaire de certains personnels de la filière technique en vertu du décret du 15 décembre 2009, en réactualisant la Prime de Service et de Rendement et l'Indemnité Spécifique de Service.

*Accord à l'unanimité moins l'abstention de Monsieur DALY.*

### 5 - Contrat de Développement Culturel 2010

Monsieur GUIONNET présente au conseil le Contrat de Développement Culturel à signer avec le Conseil Général pour l'année 2010.

Ce contrat prend en compte les programmations culturelles des Communes, de la Communauté de Communes du Véron et des Associations.

Il souligne que le Conseil Général a décidé une baisse unilatérale de 30 % de ses subventions.

A la suite d'une rencontre avec les associations, et afin de ne pas pénaliser leurs activités, Monsieur GUIONNET propose, pour cette année, que cette baisse de subvention (moins 4 740 euros) ne soit répercutée que sur la Communauté de Communes et la Commune d'Avoine, ce qui permet de maintenir le financement des associations pour 2010.

Madame HENRY regrette que l'annonce du Conseil Général soit intervenue tardivement, alors que les programmations étaient déjà engagées, et s'inquiète à l'avenir pour la programmation des associations.

Le Conseil approuve la Convention précitée à signer avec le Conseil Général, et décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Manifestations 2010	Montant de la subvention 2010
- Festival Jeune Public « Confluences »	6 000 €
- Festimontois (Comité des Fêtes de Beaumont en Véron)	600 €
- Avoine Zone Blues - Programmation Culturelle Avoine	1 700 €
- L'école en fête - Savigny en Véron	260 €
- Programmation Culturelle Ecomusée - Programmation Culturelle Médiathèque	1 700 €
- Harmonie Municipale -Huismes	400 €
- Open d'échecs	400 €
<b>Montant total</b>	<b>11 060 €</b>

## 6 - Subventions

- Le Conseil décide de surseoir sa décision relative au financement des voyages éducatifs du Collège Henri Becquerel dans l'attente de précisions.
- Le Conseil vote une subvention d'un montant de 295 euros à l'USEP pour le cross scolaire 2010/2011.

## 7 - Maison des vins et du tourisme

Sur proposition de Monsieur GUIONNET, le Conseil donne son accord pour signer une convention d'utilisation de la marque « La Loire à vélo » moyennant un coût forfaitaire de 100 euros pour trois ans.

## 8 - Réseau Chaleur

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil décide :

- Une réduction de titre d'un montant de 2 868 euros au bénéfice de la Société Chêne de France, celle-ci n'utilisant plus le réseau chaleur suite au sinistre dont elle a été victime le 16 septembre dernier.  
*A ce sujet, Monsieur GUIONNET informe le Conseil de la volonté du Chef d'Entreprise de poursuivre son activité et de reconstruire.*
- Une reconduction du tarif de redevance d'utilisation du réseau « eaux tièdes » à 0,70 €/m<sup>2</sup> pour l'année 2011.

## 9 - ZAC

- Le Conseil décide l'acquisition de différents terrains cadastrés Commune de Savigny en Véron, à savoir :

PROPRIETAIRE	REFERENCES CADASTRALES				MONTANT
	LIEU-DIT ou RUE	SECTION	NUMERO	SURFACE m <sup>2</sup>	
Mme MAZARD Camille	La Motte Auffray	ZE	84	5 287	6 184,47 € (dont 5 655,77 € d'indemnité bois)
		ZE	90	1 492	596,80 €
	<b>Total</b>				<b>6 781,27 €</b>
Mme RAIMBAULT Guillaume/M. Mme MENIER Arsène	La Motte Auffray	ZE	87	1 587	1 274,70 € (dont 1 116,00 € d'indemnité bois)
		AH	112	1 295	520,00 €
		AH	367	1 165	470,00 €
	Les Louzais	AH	37	244	100,00 €
<b>Total</b>				<b>2 364,70 €</b>	

- Le Conseil décide de verser l'indemnité d'éviction prévue, d'un montant de 2 580,11 euros, à Monsieur BARBIER, exploitant, pour un terrain de 4 076 m<sup>2</sup> à Savigny en Véron.

## 10 - SPORT

Sur proposition de Monsieur CHATEAU, Vice-Président, le Conseil approuve :

- L'organisation à la piscine du Véron, avec le concours de l'Ecole de Secours et de Sauvetage des Sapeurs Pompiers d'Indre et Loire, d'une formation/préparation au diplôme BNSSA.

Le coût total est fixé à 170 euros dont 50 % reviendra à la Communauté de Communes du Véron.

*Accord à l'unanimité.*

- Un nouveau tarif à l'espace détente : créneaux libres à 1,50 € la demi-heure. *Accord à l'unanimité.*

- L'adhésion de la Communauté de Communes du Véron à l'association « Youna 2012 ».

Il s'agit d'apporter à Youna DUFURNET, championne de gymnastique habitant le Véron, tout le soutien matériel et moral lui permettant de participer aux jeux olympiques de Londres en 2012 et, si possible, d'y gagner une médaille.

Monsieur CHATEAU évoque le niveau des engagements financiers de l'ordre de 30 000 euros qui seront nécessaires pour cette action.

**Monsieur GUIONNET, Monsieur CHATEAU et Monsieur ALBERT sont désignés pour représenter le Conseil au sein de l'association.**

***Cette adhésion est approuvée à l'unanimité moins trois abstentions :*** Monsieur CHAUVELIN, Monsieur HERVOIL, et Madame HENRY qui explique qu'elle ne remet pas en question les mérites de Youna DUFURNET mais qu'elle considère que le rôle de la Communauté de Communes du Véron est d'aider le sport de masse plutôt que le sport de haut de niveau.

## 11 - ASSAINISSEMENT 2011

Monsieur CADUE, Vice-Président, présente au Conseil le programme d'assainissement 2011 qui fera l'objet de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général :

- Réhabilitation des réseaux Cité du Velor
- Réhabilitation du collecteur Rue du Velor
- Réhabilitation du poste de relevage du Velor

pour un montant total estimé à 193 000 euros HT.

Ce programme est adopté à l'unanimité.

Monsieur GUERTIN demande une étude de faisabilité pour l'assainissement du « Marais » à Huismes. Une réunion avec la Commune sera prochainement organisée et une étude technique et financière sera engagée.

## 12 - Salles de Huismes et Savigny en Véron

Sur proposition de Monsieur GUIONNET, Président, le Conseil, à l'unanimité, approuve l'enveloppe financière pour la construction de salles d'activités de proximité à Huismes et Savigny en Véron dont le montant s'élève à 797 370 euros HT chacune. Il sollicite un financement de la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire.

## 13 - Extension du Centre Social

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le programme de l'extension du Centre Social,
- approuve l'enveloppe financière de 862 125 euros HT affectée à cette opération et sollicite un financement de la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire.

## 14 - Questions diverses

### ■ MAISON DE LA SANTE

Monsieur GUERTIN s'informe d'éventuelles malfaçons à la Maison de la Santé.

Monsieur GUIONNET lui répond que la plupart des problèmes ont été traités. Il reste quelques fissures dont l'évolution sera surveillée.

Monsieur COIQUIL s'interroge sur la permanence des soins, notamment le week-end.

Monsieur GUIONNET rappelle ce que sont les objectifs des Maisons de la Santé et que la permanence des soins assurée à la MSP du Véron n'est pas la même chose que les gardes qui sont définies par le Préfet.

### ■ USEAB

Monsieur SEVELIN, représentant la Communauté de Communes du Véron au Conseil d'Administration de l'USEAB, rend compte au Conseil des débats du dernier Conseil d'Administration :

- sortie de la section Foot de l'USEAB qui sera reprise par une personne extérieure avec le soutien d'un sponsor. Un protocole de sortie de la section avec l'USEAB en définira la condition.

- le résultat du club au 30 juin 2010 serait déficitaire d'environ 38 000 euros.

*Par ailleurs, Monsieur SEVELIN transmet des remarques de certaines sections :*

**Judo** : du fait des travaux engagés à la salle omnisports, il n'y a plus suffisamment de douches et surtout il n'y a plus de séparation Hommes/Femmes.

**Gymnastique volontaire** : problème de créneau horaire à la salle de Beaumont en Véron avec la gymnastique sportive.

*Monsieur CHATEAU répond sur ces deux questions :*

**Judo** : il avait reçu le vice-président et le trésorier de la section, et il lui semblait qu'un accord avait été trouvé sur certaines mesures, accord remis en cause, le lendemain, par le président de la section. Il va donc essayer de trouver une solution.

A ce sujet, Monsieur GUIONNET rappelle que les travaux sont en cours et qu'il va falloir que « chacun y mette du sien », y compris l'administration de l'USEAB qui va devoir libérer ses locaux et rejoindre les bureaux qui lui sont proposés le temps des travaux.

**Gymnastique volontaire** : Monsieur CHATEAU informe le Conseil du courrier que lui a adressé l'USEAB.

Le problème lui semble dû à un souci de communication entre les deux sections. En tout état de cause, il va proposer que la gym volontaire puisse pratiquer, comme l'an passé, en même temps que la gymnastique sportive ; s'il y a désaccord, un créneau sera redonné à la gym volontaire.

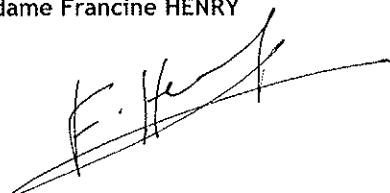
En conclusion, cela souligne la nécessité de préciser les conventions d'utilisation des locaux.

### Salle Omnisports

Enfin, Monsieur Jean-François BARRAUD informe le Conseil que la portance de la dalle est insuffisante pour permettre le passage d'engin. De ce fait, il y a à prévoir un système d'échafaudage, ce qui entraînera sans doute un surcoût pour les travaux.

Fait à Avoine et Affiché le : 03 novembre 2010

La Secrétaire,  
Madame Francine HENRY



Le Président,  
Patrick GUIONNET

